

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 janvier 2021

Le 16 janvier 2021 à 10h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 9 janvier 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine née Barbut : pouvoir à Thierry Tailland ; Laborde Josette née Dieudonné : pouvoir à Thierry Champel. Secrétaire de séance : Yves MICHEL.

Gleyze Jeannine étant concernée par la présente délibération, elle ne participe pas au vote : M ; Tailland ne vote que pour lui-même.

Objet : Détermination du prix des branchements d'eau potable nouveau réseau de Mas de Truc.

Le nouveau réseau public d'eau potable alimentant le hameau de Mas de Truc est quasiment terminé, les usagers du hameau pourront prochainement demander le branchement de leurs maisons. Il convient de fixer le prix desdits branchements afin d'alimenter les usagers concernés. Ce réseau a demandé de longs et coûteux travaux ; en outre, il a été nécessaire de reprendre entièrement le revêtement de la rue principale du hameau, ce revêtement étant encore en bon état d'usage. Le Maire indique au Conseil que si l'on considère le coût des branchements qui sont de valeurs très approchantes les uns par rapport aux autres et le coût de la moitié de la réfection du béton bitumineux de la rue principale du hameau qui se rattache auxdits branchements ce à quoi il faut rajouter le dispositif de réduction de pression fourni par la commune, il conviendrait de fixer le prix de chaque branchement à 1196.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Borne décide d'approuver la proposition de M. le Maire, à savoir :

- **Le prix de chaque branchement au réseau d'eau potable du hameau de Mas de Truc est fixé à 1196.00€.**
- **Il demande au Maire que chaque demande soit réglée et que le règlement du service public de l'eau potable de la commune de Borne soit signé pour approbation par le pétitionnaire avant de mettre son branchement en eau.**

Pour : 6, une personne ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 janvier 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel